

Bulletin d'information

NOINTOT



Bulletin d'information
Numéro 121
Juin 2019

www.nointot.fr

2

Dans notre commune

Un emploi saisonnier à Nointot depuis le 6 mai 2019.

Chaque printemps, au moment où la végétation est en pleine croissance et où il convient de fleurir le village, le conseil municipal embauche un employé municipal pour renforcer l'équipe. Cette année, c'est Olivier CAVELIER qui vient en renfort depuis le 6 mai pour une durée de six mois.

S'il touche un peu à tout avec les autres membres de l'équipe, Olivier est avant tout un spécialiste des espaces verts. Avec un CAP et un BP Horticulture. Il a commencé à exercer ses talents au sein de la commune de Fauville en Caux puis a consacré 13 années de sa carrière au château de LIMPIVILLE. Ensuite il a, durant 9 ans, été artisan et enfin, il exerce son métier dans différentes entreprises en qualité de saisonnier.

Il estime exercer un beau métier, tout en affirmant que c'est un travail difficile mais vraiment passionnant. Domage, dit-il que ce soit peu rémunéré. Il précise que c'est par choix qu'il a choisi l'horticulture. « J'ai ça dans la peau depuis que je suis gamin ! »

Il est très attentif à l'environnement et déplore le fait que trop de gens ne respectent pas la nature. Il en fait l'expérience chaque jour à NOINTOT.

Son souhait : être embauché de façon définitive, de préférence dans une collectivité territoriale.

Sommaire

Dans notre commune

| | |
|---|--------|
| Olivier CAVELIER : employé saisonnier | page 2 |
| Édito du Maire - À noter dans les agendas | page 3 |
| Travaux dans la commune | page 4 |
| PLUi et SCoT : concertation | page 5 |
| Jardins en fête (Téléthon 2019) | page 6 |
| Fin d'année scolaire - Rentrée 2018/2019 | page 7 |

Du côté des associations

| | |
|----------------------------------|--------------|
| ANDEL | page 8 |
| AMEF - JSN | page 9 |
| JUDO CLUB | page 10 |
| VCN | page 11 |
| CLN -Club de l'amitié | page 12 |
| Danse Club Nointot | page 13 |
| Activité Détente | page 14 à 16 |
| Courrier des Anciens Combattants | page 17 |

Détente / Expression

| | |
|----------------------------|---------|
| Poème de Bénédicte MEURICE | page 18 |
|----------------------------|---------|

Vie quotidienne

| | |
|----------------------------------|---------|
| Réglementation machines à moteur | page 19 |
| La fête du sport à Nointot | page 20 |

Conseil municipal du 28 mars 2019 en pages intérieures

Permanence de vos élus :

Madame le Maire et ses adjoints accueillent, **sur rendez-vous**, les administrés qui souhaitent les rencontrer. Il convient de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de Mairie (coordonnées ci-après).

Madame Chantal COURCOT, Maire, le vendredi de 17H00 à 19H00 et le samedi de 9H00 à 11H00

Monsieur Manuel HERRERO, 1^{er} adjoint, le mardi de 17H00 à 19H00

Monsieur Bernard BLONDEL, 2^{ème} adjoint, le jeudi de 17H00 à 19H00

Madame Catherine SOUZEAU, 3^{ème} adjoint, le lundi de 18H00 à 19H00

MAIRIE DE NOINTOT – 76210 NOINTOT - Tél. : 02 35 31 83 19 - mail : secretariat@nointot.fr

Secrétaire de mairie : Cécilia BEAUDOIN

Employée administrative - accueil : Céline LAINE

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 8 h 30 - 11 h 00 | 8 h 30 - 11 h 00 | 8 h 30 - 12 h 00 | 8 h 30 - 11 h 00 | 8 h 30 - 11 h 00 |
| 14 h 00 - 19 h 00 | Fermé | Fermé | 14 h 00 - 19 h 00 | 14 h 00 - 17 h 30 |

Édito du Maire

Madame, Monsieur,

L'été se profile à l'horizon, il est temps de vous donner quelques informations sur la commune à mi-parcours 2019.

Le budget communal 2019 a été voté à l'unanimité. Vous trouverez en pages centrales de ce bulletin les détails des budgets de fonctionnement et d'investissement. La gestion est saine et correcte, d'où le maintien des taux d'imposition à l'identique depuis de nombreuses années.

La commune a investi dans la réhabilitation complète du logement communal à l'école pour accueillir un cabinet paramédical et un logement. Le coût total financier de cette opération est de 147 000 € TTC. Les locations couvriront en partie le coût des travaux. Les élus sont heureux d'accueillir une orthophoniste à compter du 1^{er} Juillet en complément des infirmières et des médecins. Nous sommes fiers à Nointot de pouvoir développer le domaine de la santé. « Il fait bon vivre à NOINTOT ».

Les ouvrages des ponts SNCF Le Galet et La Houssaye sont en réfection. Vous avez peut-être pu le constater, le pont du Galet a été fait (rambarde neuve). Une bande de roulement sera faite de part et d'autre de chaque ouvrage, puis, une signalisation routière sera mise en place au pont du Galet.

Le chantier d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et de fibre optique se termine rue des Deux Hameaux. Le revêtement en enrobé sera réalisé d'ici peu, et une signalisation sera mise en place pour essayer de limiter la vitesse. Le coût total de ce chantier s'élèvera au moins à 232 000 € TTC ; la commune n'a en charge que 65 500 €.

Comme vous avez pu le constater dans le village, les travaux de la fibre optique sont commencés. L'installation de l'armoire a été effectuée Route de la Gare et des tranchées sont en cours.

Le samedi 22 juin, la fête de l'école aura lieu dans la cour de l'école. Les municipalités de NOINTOT et RAFFETOT offriront à chaque élève de CM2 une calculatrice COLLEGE pour leur entrée en 6ème.

Le vendredi 28 juin, le conseil municipal récompensera les jeunes sportifs nointotais classés dans leur discipline. Je suis particulièrement ravie que la commune possède une pépite de champions au niveau de Départemental, Régional, National et peut-être Européen cet été... et en plus dans différentes activités sportives.

Bravo à M. Brice BUNEL, professeur de judo, pour ses 20 années de bénévolat au sein du club, pendant lesquelles il a su former 21 ceintures noires. C'est exceptionnel pour un club !

Je vous informe que le centre aéré fonctionne pendant les 3 semaines de Juillet. C'est un bonheur pour les enfants.

Une pensée toute particulière à notre ami René JAFRET qui nous a quitté au mois d'avril. C'était un homme discret et d'une grande gentillesse. Il a longuement œuvré bénévolement pour la commune, notamment lors de la préparation du passage du relais semi-marathon, de l'installation des illuminations de Noël et surtout pour son club de marche chaque jeudi qui lui tenait à cœur.

Je vous souhaite un bel été. A bientôt

Chantal COURCOT

À noter dans vos agendas :

- Mercredi 3 juillet 2019, sortie des enfants à WOODY-PARK à Fécamp, CCAS
- Dimanche 20 octobre 2019, Repas annuel des aînés, Mairie
- Mercredi 11 décembre 2019, spectacle de Noël des enfants, CCAS
- Samedi 14 décembre 2019, en matinée, distribution des colis de Noël vers 10 h à domicile et à 14 h 30, goûter de Noël des Aînés/animation, CCAS et Club de l'Amitié

4 Dans notre commune

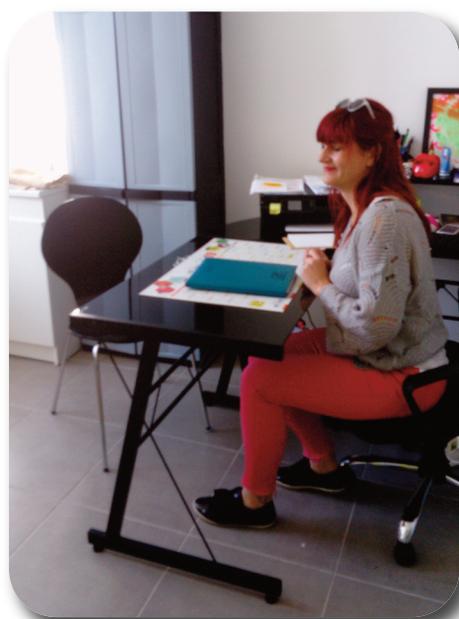
Les travaux

Rue des Deux Hameaux



D'importants travaux de renforcement et d'effacement de lignes électriques et téléphoniques ont été réalisés rue des deux hameaux et route du beau soleil.

Encore quelques jours et les supports « béton » et « galva » ne seront plus qu'un souvenir. L'éclairage public est depuis quelques semaines opérationnel.



Logement à l'école



Les travaux de réhabilitation du premier étage sont en cours de finition, même si nous notons un peu de retard, l'appartement devrait être fin prêt début Juillet.

Les locaux du rez-de-chaussée sont fonctionnels et conviennent parfaitement aux locataires.

Entretien courant

Nos deux employés chargés de l'entretien de la commune sont actuellement occupés au fleurissement.

Ils sont aidés dans leur tâche par un « saisonnier » œuvrant principalement aux espaces verts et à divers petits travaux nécessitant de l'expérience.



Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Schéma de Cohérence Territoriale Caux Vallée de Seine.

Phase de concertation

La Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine a lancé son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) fin 2017. L'objectif de cette démarche est de définir les grandes orientations de l'aménagement et du développement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

Parallèlement, Caux Vallée de Seine engage l'élaboration de son PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Ce document se substituera au PLU de chaque commune pour les règles de construction, d'occupation et de préservation.

Cette double démarche doit se conclure fin 2021.

Pour votre information :

- Un REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Caux Seine aggro,
- Un REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC pour la révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) Caux vallée de Seine,

sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

Vous pourrez y noter, tout au long des procédures d'élaboration des PLUi et SCoT et ce jusqu'à l'arrêt du projet :

- vos observations,
- vos questions,
- vos propositions...

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.



6

Dans notre commune

TÉLÉTHON 2019 : Jardins en fête les 4 et 5 mai 2019

A peine avaient-ils remis, le 1er février un chèque de 33.189,27 € à l'AFM Téléthon que les bénévoles de Nointot se remettaient au travail pour préparer la première manifestation de l'année 2019.



Les 4 et 5 mai, ils étaient présents sur la place de la Mairie pour accueillir différents partenaires et pour vendre plants, décorations florales, terreau, objets divers pour décorer le jardin et bien d'autres objets.

Des artisans et petits commerçants se sont également joints à cette manifestation pour vous faire découvrir leurs produits et savoirs-faire.

Enfin pour faire de ces deux journées, une manifestation festive, les sportives de l'association Coriane, de Bolbec, les Dianes, majorettes de Bolbec, la

troupe « Les conquérants » et les top-modèles de l'association Artistes et modèles en Seine ont ponctué ces deux journées pour le plaisir des visiteurs.

Le samedi après-midi, les nostalgiques ont pu admirer les voitures anciennes des membres de l'Amicale « Traction Cauchoise ».

De nombreux objets fabriqués à partir de bois de palettes par les bénévoles ont trouvé acquéreur et si certains veulent une réalisation sur mesure, il suffit de le faire savoir.



Les membres du comité AFM de NOINTOT tiennent à remercier les dirigeants d'entreprises qui ont mis du matériel à disposition pour la vente, les artisans venus proposer leurs produits et prestations ainsi que les associations de la région. Chacun, à sa manière, a contribué à la réussite de la journée.



École

Les enfants qui le désiraient ont participé à la cérémonie du 8 mai.

Les sorties scolaires :



Les CP et CE1 sont allés visiter le château de Crèvecœur en Auge et ont travaillé sur la vie au Moyen Age.

Les CE2 sont allés au parc de Clères.

Les CM1 ont visité le port du Havre en bateau.



Et les maternelles sont allés à la ferme d'Epaville à Montivilliers.

Les CM2 ont séjourné du 3 au 7 juin à Batz-sur-Mer profitant de ces 5 jours pour travailler sur l'océan.

Fête de l'école le samedi 22 juin après-midi : en espérant vous voir nombreux !

Rentrée des classes

Pour tous les élèves de la Petite Section de maternelle au CM2

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019 à 8h45

Ouverture de la grille à 8h35. Filtrage à l'entrée : seuls les parents de maternelle et de CP pourront entrer dans la cour (un adulte par enfant)

Les parents de Petite Section seront autorisés à entrer dans la classe avec leur enfant et pourront, s'ils le souhaitent, rester jusqu'à 9h15 au plus tard (toujours un adulte par enfant).

INFO :

Si votre enfant est né en 2017, merci de vous faire connaître auprès de la directrice avant la fin du mois d'octobre pour préparer les effectifs de l'année scolaire 2020/2021.

École Primaire
rue de l'école
76210 NOINTOT
02.35.31.97.59
076057n@ac-rouen.fr

Directrice : Mme Laurence LEGAY
Bonnes vacances à tous !
Rendez-vous le 2 septembre

8 Du côté des associations

A.N.D.E.L.

Bonjour à tous,

Les membres de l'ANDEL ont été ravis de vous rencontrer durant ce semestre lors de ses différentes manifestations.

Le salon du bien-être a connu un beau succès avec de nombreux exposants. Les visiteurs ont apprécié la diversité des stands et la très belle tombola.

**EXPOSITION
VENTE
playmobil**

**Samedi 27/04 (10h-18h)
Dimanche 28/04 (10h-17h)**

**Salle polyvalente
de NOINTOT**

Entrée : 1€ (gratuit pour les - 3 ans)

Logos: RICHARD, BRICO MARCHÉ, MOGNOT COUVERTURES, le Cocina, DUMOUCHEL, Playmobil Club.

L'exposition Playmobil a comblé grands et petits. Pour une première, c'est une réussite. Plusieurs scènes constituées par des collectionneurs passionnés ont rempli la salle pour le plaisir des yeux. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec de nouvelles mises en scène.

La reprise du rallye vélo du 1er mai a été une réussite. Un ensemble constitué de 65 cyclistes s'est lancé dans un parcours adapté à tous et jalonné d'épreuves pour tous. Après les efforts, le repas qui a rassemblé tout le monde, a été accueilli avec joie. La journée s'est déroulée dans une superbe ambiance très agréable.

Venez nous rejoindre car nous avons besoin de vous afin de permettre aux élèves de la classe de CM2 de partir en classe découverte.

Cette année, les élèves de Mme Cartel sont du 3 juin au 7 juin à Batz-sur-surmer sur la presqu'île de Guérande en Loire Atlantique à la découverte de l'océan.

Nous vous attendons nombreux pour nos prochains rendez vous qui débiteront en septembre avec le vide grenier puis en novembre pour le loto.

A très vite pour de nouvelles aventures !

Mme Dubois présidente de l'ANDEL

Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 7 | | | 9 | | 1 | 8 |
| | | 2 | | 4 | 1 | | 6 | |
| 1 | | | | | 3 | 5 | 2 | 3 |
| | | 1 | | | 3 | 8 | | 4 |
| | | | 4 | 9 | | 1 | | 6 |
| | | | 8 | | 7 | 3 | 5 | |
| | 1 | | 9 | 6 | | 2 | 3 | |
| 6 | | 8 | 1 | | 5 | | 4 | 7 |
| 9 | 2 | | 3 | | | 6 | | 1 |

Solution

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 2 | 5 | 3 | 7 | 4 | 6 | 8 | 1 |
| 6 | 3 | 8 | 1 | 2 | 5 | 9 | 4 | 7 |
| 7 | 1 | 4 | 9 | 6 | 8 | 2 | 3 | 5 |
| 4 | 9 | 6 | 8 | 1 | 7 | 3 | 5 | 2 |
| 8 | 5 | 3 | 4 | 9 | 2 | 1 | 7 | 6 |
| 2 | 7 | 1 | 6 | 5 | 3 | 8 | 9 | 4 |
| 1 | 4 | 9 | 7 | 8 | 3 | 5 | 2 | 3 |
| 3 | 8 | 2 | 5 | 4 | 1 | 7 | 6 | 9 |
| 5 | 6 | 7 | 2 | 3 | 9 | 4 | 1 | 8 |

Pour lire plus facilement les résultats, utiliser un miroir positionné en haut ou en bas de la grille



Durant ce début d'année, l'association a proposé deux ventes «miam miam» (biscuits sablés et crêpes). Nous remercions tous ceux qui y ont participé.

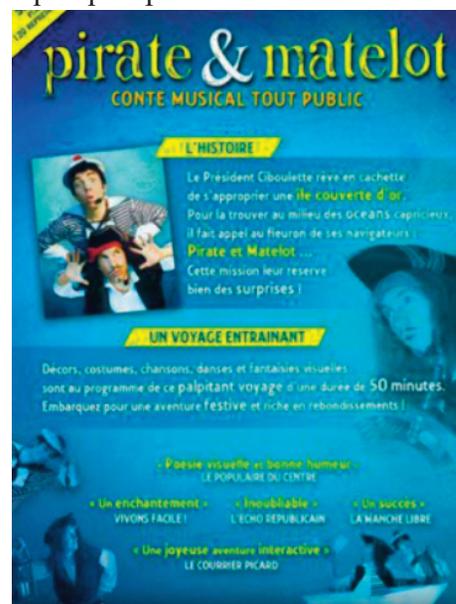
L'une des ventes a permis de financer le Carnaval 2019 qui s'est déroulé le samedi 2 mars.

Les enfants, tous bien déguisés, ont bravé le vent, se sont promenés dans le centre de Nointot et ont lancé vaillamment leurs confettis avant de se retrouver dans la salle polyvalente pour un goûter et quelques photos souvenirs.

Pour la fin d'année scolaire, l'AMEF propose à tous les enfants scolarisés à Nointot une soirée spectacle, comme les adultes. Après un repas sur le pouce proposé par les membres de l'association, le spectacle « Pirate et Matelot » ouvre grand les portes de l'imaginaire ! Et en prime, la possibilité de faire une photo souvenir !



Rendez-vous à l'automne pour d'autres belles aventures !



Un projet d'entente

La saison s'est terminée avec une deuxième place pour l'équipe seniors et une dernière place pour les vétérans. Une bonne participation des jeunes durant cette saison avec de l'envie.

Concernant la saison prochaine, la JSN va effectuer une entente avec l'USYébleron des U7 aux U18 et pour les vétérans.

Nous participerons à la fête du sport qui aura lieu le 8 septembre en espérant vous y voir nombreux.

La JS Nointot souhaite se renforcer et recherche pour la saison 2019/2020 :

- Des dirigeants pour les catégories suivantes, U7, U9, U11, U13, U15 et U18 afin d'accompagner au mieux les jeunes.
- Des joueurs dans les catégories, U7, U9, U11, U13, U15, U18, seniors et vétérans.

L'équipe de la JSN

10 Du côté des associations

La saison 2018-2019 s'achève. La 20ème saison pour notre enseignant qui s'achève de la plus belle des manières avec les 20ème et 21ème ceintures noires formées au club.

Aurélie CONUAU, résidente de l'IMS et licenciée au club depuis septembre 2008, a réussi avec les honneurs son test technique samedi 18 mai dernier à Montivilliers où elle a, le lendemain, remporté les 2 combats nécessaires à sa validation. Cette 20ème ceinture est la concrétisation de 11 saisons durant lesquelles Aurélie fut toujours assidue. Avec l'aide de l'ensemble du cours adultes ce fut l'objectif collectif du club. Après avoir demandé des aménagements à la fédération, l'ensemble du club s'est investi dans le projet.

Cet investissement a permis à Louiza BUNEL d'obtenir,



ce même week-end, son Kata et son examen technique ainsi que 20 points en compétition qui viennent s'ajouter aux 17 points déjà mis au championnat de Seine Maritime cadet, plus que 63 points et la ceinture noire sera au bout.

Plus tôt dans la saison, Tom LACAILLE a validé son kata et 60 points. Il s'est aussi qualifié pour les championnats de France Espoir à Ceyrat (Puy de dôme), le 2 juin prochain, cependant, il ne pourra y figurer.



Mais la petite histoire pour le club ne s'arrête pas là. Le même jour, il y avait un autre cadet qui se lançait dans l'aventure, Stanislas COURCHAI ; et pour la première fois un Nointotais valide l'ensemble des Unités de Valeurs (UV) en 1 week-end. En obtenant en 2 jours, le kata, l'examen technique et en remportant ses 5 combats par ippon le même jour, il devient la 21ème ceinture noire du club.

Une véritable réussite pour le club, une source de motivation pour les plus jeunes qui ont terminé la saison mi-juin par un cours collectif et la traditionnelle remise des récompenses. Les Trophées Shin Ghi Tai du meilleur compétiteur cette saison, du meilleur technicien et de celui qui eu le meilleur esprit judo sur la saison.

Et pour cette saison, les trophées sont remis respectivement à Maxence FAUVEL, Jade DAVOULT et Anissia CERNATESCU-VOTTIER. Nul doute que la relève est assurée.

Une année riche qui se conclut traditionnellement par une sortie-animation fin juin et une sortie bowling pour les adultes.

Comme vous pouvez le constater NOINTOT JUDO est un club où efficacité et convivialité s'entremêlent.

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour essayer ou pour reprendre, IL N'Y A PAS D'AGE POUR PRA-TIQUER.

Le club se veut avant tout convivial et ludique on travaille en alternance le cardio (chacun son rythme) le jujitsu-self défense, les katas, la technique au sol et debout base du jujitsu brésilien (le panel est varié et il y en a pour tous les goûts)

RENSEIGNEMENT

FACEBOOK – SITE INTERNET (TAPER nointot judo sur le moteur de recherche) – ou par mail nointot.judo@free.fr – 06 22 11 79 56

Le jeudi 28 mars 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

M. HERRERO, M. BLONDEL, Mme BASILLE, Mme BERTRANDIE, Mme BESNIER, Mme BUNEL, Mme DELAUNAY, M. LANGELLIER (arrivé en cours de séance), M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN, M. SIDOINE.

Etaient absents/excusés :

Mme SOUZEAU, ayant donné pouvoir à Mme COURCOT

Désignation d'un secrétaire :

Mme BERTRANDIE

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire

Approbation du PV du 6 décembre 2018

1. Personnel Communal – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité :
 - a. CLSH
 - b. Atelier
2. CLSH – Tarifs 2018 et dates d'ouverture
3. Subventions 2019 – Associations et CCAS
4. Demandes de subventions :
 - a. Fenêtres CP
 - b. Signalisation
 - c. Electricité
 - d. Sécurité incendie
5. Vidéosurveillance – projet final
6. Cantine/garderie :
 - a. Tarif spécial « PAI » 2018-2019
 - b. Tarifs 2019-2020 et nombre de places ouvertes
7. Ancien logement enseignant : changement d'affectation et prix de location
8. Finances – fixation de la durée et de la nature des amortissements pratiqués
9. Finances – Compte administratif et compte de gestion 2018
10. Finances – Affectation du résultat 2018
11. Vote des taxes locales
12. Finances – Budget primitif 2019
Points supplémentaires :
13. Contrat d'entretien de l'éclairage public
14. Entretien des stades
15. Adhésion missions optionnelles CDG76

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2019

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

Approuvé à l'unanimité.

Personnel Communal – Création d'emplois non permanents

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il y a lieu de créer pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs), 4 postes.

a. CLSH

En raison de l'ouverture du centre de loisirs, il est proposé de recruter 3 emplois non permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour :

- 1 directeur. Rémunéré du 8 au 29 juillet 2019, sur la base de l'indice majoré 366
- 2 animateurs. Rémunérés du 8 au 29 juillet 2019, sur la base de l'indice majoré 325

et d'autoriser le paiement d'indemnités d'astreinte pour les nuitées passées en camping. L'indemnité d'astreinte est fixée à 10,05€ bruts par nuit.

b. ATELIER

Considérant que les travaux d'espaces verts sont plus importants durant la période estivale, il est proposé de recruter :

- 1 adjoint technique pour assurer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments du 2 mai au 31 octobre 2019.

➔ **Voté à l'unanimité**

CLSH – tarifs et dates d'ouverture de l'accueil de Loisirs

Le Conseil Municipal précise que le centre de loisirs communal fonctionnera du 8 au 28 juillet 2019 pour les enfants de 6 à 11 ans, dans la limite de 36 inscrits.

Les tarifs pour 2019 sont fixés, comme l'an dernier à :

- Prix pour enfant Nointotais : 60 €/semaine soit 12 €/jour,
- Prix pour enfant extérieur à la commune : 70 €/semaine soit 14 €/jour.

➔ **Voté à l'unanimité**

Subvention aux associations

Comme tous les ans, il est nécessaire de fixer le montant des subventions à verser aux associations. Le montant de chaque subvention est notamment déterminé en fonction du nombre d'adhérent Nointotais, et des bilans de l'année N-1.

19 500 € ont été prévus au budget à cet effet (dont 4 500 € pour le CCAS). Le Conseil valide les montants proposés à hauteur de 17 350 €.

➔ **Voté à l'unanimité**

Demandes de subventions

a. Fenêtres CP

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, une subvention pour le remplacement des fenêtres de la classe de CP ; et d'autoriser Mme Le Maire à commander la fourniture et les travaux auprès de l'entreprise ISO CONFORT, pour un montant prévisionnel de 10 150 € HT (10 962 € TTC).

➔ **Voté à l'unanimité**

b. Signalisation

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, une subvention pour la mise en place de la signalisation sur la voirie communale, notamment au niveau du pont SNCF rue de l'école ; et d'autoriser Mme Le Maire à commander la fourniture et les travaux auprès de l'entreprise SIGNATURE, pour un montant prévisionnel de 1 776,30 € HT (2 131,56 € TTC).

→ **Voté à l'unanimité**

c. Electricité

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, une subvention pour les mises aux normes électriques du local foot, et pour les travaux de remplacement des mâts anciens spots du stade, énergivores, par des panneaux LED. Une étude sera réalisée au préalable afin de déterminer si l'installation de panneau LED représente une économie significative ; dans le cas contraire, seul le mât endommagé sera remplacé. Les consultations sont en cours, il est proposé d'autoriser Mme Le Maire à commander la fourniture et les travaux auprès de l'entreprise la plus économiquement avantageuse.

→ **Voté à l'unanimité**

Arrivée de M. LANGELLIER

d. Lutte Incendie

Il est proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, une subvention pour la mise en place de Points d'Eau Incendie sur la commune. Les devis n'ont pas encore été demandés, nous sommes toujours en attente de certaines informations concernant le réseau de la part de STGS. Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à commander la fourniture et les travaux dans la limite de 30 000€ TTC, auprès de l'entreprise la plus économiquement avantageuse.

→ **Voté à l'unanimité**

Vidéosurveillance

Pour rappel, le conseil municipal, en date du 09/02/2017 a autorisé Mme le Maire à participer au groupement de commande piloté par Caux Seine Agglo pour la mise en place de la vidéo protection sur la commune. Mme le Maire avait également été autorisée à solliciter des subventions. Au terme de la finalisation des dossiers administratifs et technique, voici le résumé du projet :

Les installations de vidéosurveillance se répartissent en 3 zones (cf. plan) :

Le périmètre 1 comprend le city stade et son entrée située rue Neuve, les deux stades de foot, les salles communales et leurs parkings (6 caméras).

Le périmètre 2 comprend la circulation aux abords du rond-point de la Mairie situé Place de l'Eglise, la Mairie, la Place de la Fontaine et la rue de l'Ecole (2 caméras).

L'installation C comprend la Place du presbytère (1 caméra).

Le coût prévisionnel du projet est de 54 790 € HT (65 748 TTC)

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|---------------|-------------|--|
| - DETR | 16 437 € HT | (30% du montant total du coût prévisionnel HT) |
| - Département | 12 500 € HT | (25% dans la limite de 50 000€ HT) |
| - FIPD | 14 895 € HT | (le reste subventionnable, dans la limite de 80% de la dépense HT) |

Autofinancement : 10 958 € HT

→ **Voté à l'unanimité**

Cantine/garderie : Tarifs 2019-2020 et nombre de places ouvertes

Madame Le Maire rappelle que, comme tous les ans, il est nécessaire de fixer les tarifs communaux pour l'année 2019-2020 pour la cantine et la garderie. Il est proposé de ne pas augmenter les prix pour la prochaine rentrée.

Il est proposé de garder les mêmes tarifs que l'an passé, sauf pour les repas occasionnels :

Garderie :

- 0,78 € le quart d'heure (soit 3,12 € l'heure)
- Enfant mis à la garderie sans réservation préalable : 1,50 € le quart d'heure
- Enfant non mis à la garderie sans annulation préalable : 1,50 € le quart d'heure sur l'amplitude horaire maximale proposée par la garderie. Ce qui correspond à 6 € pour le matin (1h d'amplitude), et à 12 € pour l'après-midi (2h d'amplitude).

Par ailleurs, le nombre d'enfants simultanément inscrits à la garderie reste fixé à 25. En cas de dépassement de ce nombre, 3 critères sont proposés pour déterminer la priorité des inscriptions :

1. familles dont les parents travaillent tous les deux, ou famille monoparentale dont le parent travaille
2. familles domiciliées à Nointot ou Raffetot
3. ordre d'inscription

Un accueil exceptionnel pourra être assuré pour les familles, qui pour une raison imprévue et motivée, solliciteraient l'usage de la garderie. Il sera demandé de prévenir le plus tôt possible les services de la Mairie.

Cantine :

- Repas régulier : 3,40 €
- Repas occasionnel : 4,80 € (au lieu de 4,70 €)
tarif particulier de participation aux frais cantine pour les enfants relevant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et amenant leur repas chaque jour : 1,00 €

Il est précisé que le tarif particulier PAI est applicable à compter du 23 avril 2019 (après les prochaines vacances scolaires de Pâques, sans attendre la rentrée scolaire 2019-2020).

Il est rappelé que les repas sont systématiquement comptés comme « occasionnels » lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une réservation avant le 10 du mois précédent. De plus, tout repas commandé sera facturé. Aucune annulation après le 10 du mois précédent ne fera l'objet d'un décompte sur la facture, sauf sur présentation d'un justificatif.

Enfin, il est indiqué que nous avons été sollicités par des familles, qui ont demandées à ce que leurs enfants, inscrits à la cantine, ne mangent pas de porc. Un plat de substitution sera alors servi aux enfants concernés, les jours où du porc est effectivement prévu à la cantine, et ce, dès maintenant.

➔ Voté à l'unanimité

Ancien logement enseignant : changement d'affectation et prix de location

La commune, suite aux travaux de réaménagement de l'ancien logement enseignant, propose à la location 2 locaux commerciaux, et 1 d'habitation. Il est nécessaire de changer la destination des locaux, de fixer les prix de location et de signer les baux.

Le RDC de l'ancien logement enseignant, servant actuellement de stockage est désormais affecté à une activité économique, représentant une surface totale de 52,14 m². L'étage est affecté à un usage exclusif d'habitation pour une surface totale de 59 m².

Les prix de location s'entendent non soumis à la TVA et sont définis comme suit :

Location cabinet A : loyer annuel 2 048,68 € + charges annuelles 298,36 = 2 347,04 € (586,76 € par trimestre)

Location cabinet B : loyer annuel 3 321,76 € + charges annuelles 483,76 = 3 805,52 € (951,38 € par trimestre)

La taxe foncière sera refacturée aux locataires, au prorata des m² utilisés

Location logement : loyer annuel 4 920 € (410 € par mois)

➔ Voté à l'unanimité

Fixation de la durée et de la nature des amortissements pratiqués

Madame Le Maire informe les membres du conseil que l'amortissement de certaines dépenses d'équipement, et notamment tous les comptes à racine 202-203 et 204, sont obligatoires pour toutes les collectivités, même pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Hormis pour l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) qui a fait l'objet d'une délibération le 24/11/2016, la Commune n'a jamais délibéré pour fixer la durée de ces amortissements obligatoires.

Il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement des dépenses d'équipement suivantes :

- compte 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion :

Dès qu'il est constaté que les frais d'études ou d'insertion ne seront pas suivis de réalisation, les frais correspondants sont amortis sur une période qui ne peut dépasser cinq ans : le compte 6811 «Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles» est débité par le crédit du compte racine 2803 «Frais d'études ou d'insertion»

- compte 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

Ce compte enregistre les dépenses exposées pour les études, l'élaboration, la modification et la révision de leurs documents d'urbanisme. Il enregistre également les dépenses réalisées pour la numérisation du cadastre (art. L. 121-7 du code de l'urbanisme). Les frais ainsi engagés doivent être amortis dans un délai qui ne peut dépasser dix ans : le compte 6811 «Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles» est débité par le crédit du compte 2802 «Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre»

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- compte 203 : 5 ans
- compte 202 : 10 ans

Il est précisé que les fonds ou subventions (comptes 131 et 133) rattachés à ces dépenses amortissables, seront eux aussi amortis sur la même durée.

➔ **Voté à l'unanimité**

Compte administratif et compte de gestion 2018

Madame le Maire rappelle que le compte administratif reprend le résultat comptable de l'année écoulée tant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, et que compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Fonctionnement

| | |
|------------------------------|------------|
| Reprise excédent 2017 | 392 370.00 |
| + recettes 2018 | 785 261.00 |
| - dépenses 2018 | 601 062.73 |
| Résultat 2018 | 576 568.27 |

Investissement

| | |
|------------------------------|-------------|
| Reprise excédent 2017 | 83 906.00 |
| + recettes 2018 | 323 741.00 |
| - dépenses 2018 | 422 346.88 |
| Résultat 2018 | - 14 699.88 |

Lecture est faite du compte de gestion, il est conforme au compte administratif 2018.

Madame le Maire se retire pendant le vote du compte administratif.

➔ **Voté à l'unanimité**

Affectation du résultat 2018

Considérant que le résultat de fonctionnement 2018 est excédentaire de **576 568,27 €**, l'affectation minimale obligatoire 2019 se décompose ainsi :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Reprise solde investissement | - 14 699.88 |
| RAR recettes | - |
| RAR dépenses | 20 590.17 |
| Affectation minimum (1068) | 35 290.05 |
| Reprise excédent fonctionnement | 541 278.22 |

Considérant les besoins en investissement, il s'avère nécessaire d'affecter une partie plus importante du résultat de fonctionnement à la section d'investissement. Il est donc proposé d'effectuer l'affectation comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Reprise solde investissement | - 14 699.88 |
| RAR recettes | - |
| RAR dépenses | 20 590.17 |
| Affectation décidée (1068) | 200 000.00 |
| Reprise excédent fonctionnement | 376 568.27 |

Le résultat 2018 est donc affecté comme suit :

- affectation au 1068 : 200 000 €
- résultat reporté de fonctionnement : 376 568,27 €

➔ **Voté à l'unanimité**

Vote des taxes locales

Madame le Maire propose au conseil municipal de confirmer le taux des taxes locales de l'année 2018 pour l'année 2019 :

Taux d'imposition

| | |
|------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 8,56 % |
| Taxe foncière bâti | 16,23 % |
| Taxe foncière non bâti | 35,50 % |

Pour l'année 2019, les produits communaux attendus sont de 226 109 € (contre 220 545 l'an passé).

→ **Voté à l'unanimité**

Budget primitif 2019

Madame Le Maire fait lecture du rapport de présentation du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 1 077 936 €

Section d'investissement : 439 310 €

→ **Voté à l'unanimité**

Contrat d'entretien de l'éclairage public

Madame Le Maire rappelle au conseil que le contrat de maintenance de l'éclairage public arrive à échéance le 31 mars 2019.

Il est proposé de retenir l'offre de Forlumen pour le nouveau contrat 2019-2023, dont les prix sont fixés au prix forfaitaire par point lumineux et par an de 16.86 TTC.

Au 31 mars 2019, le recensement du parc fait état de 201 points lumineux (188 lanternes et 13 armoires de commande). Les prix sont révisables chaque année à compter de la deuxième année.

→ **Voté à l'unanimité**

Entretien des stades

Madame Le Maire fait part au conseil qu'une nouvelle consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour l'entretien des stades.

L'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise Maugard à 9 331,20 € TTC. Il est proposé de valider le devis.

→ **Voté à l'unanimité**

Convention d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion 76

Dans le cadre des missions optionnelles proposées par le Centre de Gestion 76, la signature d'une convention cadre permet, sur demande expresse de la collectivité, de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de services, et notamment de la médecine préventive. La collectivité est dépourvue de service de santé au travail depuis 3 ans (le CDG76 étant en pénurie de médecin, et Santra Plus n'étant pas agréé pour les agents publics).

Le CDG76 est maintenant en capacité de nous accueillir. A titre informatif, le coût annuel par agent de l'adhésion au service « médecine préventive » est de 69.70 € pour l'année 2019. Cette mission globale comprend :

- la surveillance médicale des agents (examen biannuel au minimum),
- des actions sur le milieu professionnel (conseil, hygiène, adaptation des postes...),
- l'avis sur la compatibilité du poste de travail avec l'état de santé de l'agent

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer :

- la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du CDG76
- la convention d'adhésion au pôle sante/prévention.

→ **Voté à l'unanimité**

Questions et informations diverses

- Des enquêtes publiques sont en cours pour le PLUi et le SCOT. Des registres sont disponibles en Mairie. Les habitants sont invités à venir y apposer leurs remarques.
- Nous avons délibéré en faveur de l'installation du parc éolien du Bois de Beaumont. Ce projet a été refusé
- Malheureusement, malgré les actions menées par la municipalité, le projet de fermeture de la Gare Bolbec-Nointot est confirmé.
- Notre contrat avec ISIDORE, le prestataire qui livre les denrées pour la cantine, arrive à échéance le 31/08/2019, une nouvelle consultation sera prochainement lancée.
- Le deuxième local du cabinet sera loué à compter du 1^{er} juillet 2019 par une orthophoniste ; et l'étage devrait être habitable pour début mai 2019. Une annonce sera prochainement mise sur le site internet.
- La commune organise une réception pour l'inauguration du cabinet paramédical le vendredi 5 juillet 2019 à 16h30.
- La commune va faire appel à un architecte pour un projet d'aménagement du bien immobilier situé 9 rue de l'École.
- Dates à retenir :
 - Elections Européennes : dimanche 26/05/19
 - Kermesse école : 22 juin
 - Fête du sport – 08/09/2019

Madame Basille indique qu'il est impossible d'emprunter les trottoirs de la Résidence Fontaine le soir pour se rendre à l'école. Les voitures y sont systématiquement garées.

Madame Le Maire indique que les gardes champêtres vont être sollicités à ce sujet.

La séance est levée à 20h45

Le Maire,

C. COURCOT



TOUR VALLÉE DE SEINE DEUXIÈME ÉDITION

22 ET 23 JUIN 2019



ORGANISATION



CS GRAVENCHON

COURSE PAR ÉTAPES SUR DEUX JOURS

Deux épreuves:
« Toutes catégories »
&
« 4 et 5ème catégories »

Organisé sous l'égide de



Maillots distinctifs:
Leader TC
Meilleur grimpeur TC
1er S3
1er Jeune
Leader épreuve
&
Meilleur grimpeur
« 4 et 5ème catégories »

Course par équipes
de 5 coureurs maximum
Course limitée
à 100 coureurs par épreuve.

Ouvert à toutes les fédérations*
à partir de S1UFOLEP & D1 FFC
*Équivalence de catégories:
S1 FSGT → D1 FFC



SAMEDI 22 JUIN
1ÈRE ÉTAPE
NOINTOT

DIMANCHE 23 JUIN
2ÈME ÉTAPE CLM PAR EQUIPES
CAUDEBEC EN CAUX (RIVES EN SEINE)

3ÈME ÉTAPE
SAINT NICOLAS DE LA HAIE



Palmarès
2018:

Toutes
catégories
Martin Hermé
(VC Nointot)

4ème et 5ème
catégories
**Stéphane
Douville**
(ESM
Gonfreville
l'Orcher)



Contacts et renseignements: 07.89.54.67.08 ou sur le



du CS Gravenchon cyclisme

12 Du côté des associations

Club de Loisirs Nointotais

Tennis de table

Fin de saison pour les Départementales 3 et 4 qui terminent en milieu de tableau. La Départementale 2 termine première et accède en Départementale 1 son but sera de se maintenir.

Toute personne désirant intégrer les équipes sera la bienvenue. A savoir que la section est ouverte à tous, tant en loisirs qu'en compétition. Rendez-vous le 3 septembre.

Pour tout renseignement : Monsieur Lefebvre au
06 07 22 45 18.

Gymnastique

L'année se termine dans la bonne humeur et la convivialité avec un repas et une sortie.

Je vous attends nombreux à la rentrée prochaine.

Contact : Madame REQUIER Linda au
02 35 38 45 14

Tennis

Nointotais, les beaux jours arrivent, idéal pour jouer au tennis et se dépenser un peu. Pensez à prendre ou à renouveler votre abonnement !

Ce dernier est possible dès Septembre chaque année, mais il n'est jamais trop tard ! Pour rappel la cotisation annuelle est subventionnée par la mairie pour les Nointotais et de 25 euros pour les extérieurs. Il est possible

de jouer en famille ou entre amis mais également de s'inviter entre abonnés via le site internet.

Pour tout contact, appeler Mr PORET au :

06 09 11 48 41

ZUMBA

La ZUMBA a connu une année difficile avec le changement d'horaire dû à la nouvelle prof. La section adulte a dû être stoppée faute de participants.

Les enfants quant à eux continuent de se faire plaisir avec Émilie chaque Mercredi après midi. Le Lundi 2 Septembre à 18h00 aura lieu une ZUMBA party gratuite, vous êtes évidemment les bienvenues afin de redynamiser cette section.

Pour info, le jour et les horaires changent à la rentrée pour les adultes, encore à définir.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Mme PORET au :

06 89 35 76 83.

Manifestation :

Le CLN organise son repas dansant annuel le samedi 5 octobre 2019 à la salle polyvalente. La soirée sera animée par le groupe "Ballandonne-Live". Venez nombreux passer une bonne soirée avec nous.

Inscriptions possibles dès à présent au 07 87 42 87 73.

Le CLN vous souhaite de bonnes vacances.

le CLN

Club de l'amitié



Une année se termine et nous souhaitons « Bonnes vacances » à tous nos adhérents.

Un grand merci aux personnes qui nous ont aidé à préparer la salle. Nous avons organisé notre repas de printemps le 10 avril. Merci à Bernard BLONDEL pour sa participation.

Nous envisageons une présentation des travaux effectués par les travailleurs de l'IMS ESAT de Saint Eustache la Forêt, le 16 octobre.

Reprise des activités du club le 3 septembre 2019.

À bientôt

La présidente : Édith NICOLLE

La trésorière : Françoise MUTEL

DANSE CLUB NOINTOT

Le club propose tous les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30 un cours de danse en ligne, dirigé par Flavie PICARD, professeur de danse diplômée. L'association a, tout au long de l'année, organisé diverses manifestations pour le plaisir de tous ses participants et public venu en nombre.

Fin juin 2019, le club compte :
37 adhérents dont 7 Nointotais.

Le président, D. HAMEL



Au cours de cette saison, les participants se sont retrouvés à Noël pour un cours déguisé.



Ils se sont réunis le 23 janvier 2019 pour la galette des Rois avec la participation de quelques élus.



Le 17 février 2019, le club organisait son premier thé dansant. Ce fut un succès avec la présence de 76 personnes..



Enfin, en fin d'année, un gala de danse avec repas dansant a donné l'occasion de faire une démonstration des chorégraphies apprises à tous les invités.

14 Du côté des associations



Activité - Détente



Une plongée dans le Moyen-Age

L'hiver vient à peine de tourner sa page que notre club profite des tous premiers jours du printemps pour repartir dans sa quête du patrimoine local. Nous sommes trente-sept sur le parking pour aller découvrir le Manoir du Catel à Ecreteville-lès-Baons



C'est le propriétaire, Frédéric Toussaint, connu dans le monde littéraire pour ses contes pour enfants qui nous accueille pour cette plongée au cœur du Moyen-Age.

La construction du manoir naît d'un rare privilège accordé par le Roi Louis IX à Richard de Treigots, abbé de l'Abbaye de Fécamp. Saint-Louis délègue donc le pouvoir de haute justice à son ami qui fait construire une demeure pour pouvoir l'exercer. Les travaux commencés aux alentours de 1265 font du manoir de Catel le plus ancien de Normandie. L'édification a pour objectif de manifester la double autorité spirituelle et temporelle des abbés de Fécamp. La symbolique temporelle s'inscrit dans la pierre par ses quatre tours d'angle, son puissant avant-corps avec pont-levis et ses douves à eau entourées de hauts murs d'enceinte. La symbolique spirituelle se manifeste par ce quadrilatère parfait, sa porte fortifiée qui rappelle les portes d'église et son orientation est-ouest comme toutes les églises d'Occident.

Le manoir du Catel gardera sa fonction de haute justice jusqu'à La Renaissance qui verra un décret de François

1er n'accordant qu'au seul pouvoir royal le droit de condamner à mort. Il restera un lieu de basse justice jusqu'à la Révolution.

Vendu comme bien national en 1791, il sera racheté pour son herbage. Il passera de plus important domaine de l'Abbaye de Fécamp à plus importante ferme du Pays de Caux. Sauvé en 2000 d'une disparition certaine grâce à l'engagement d'un passionné du patrimoine.

Le manoir est classé au titre des monuments historiques en 2010. Il bénéficie d'un important programme de restauration entrepris avec l'aide de la DRAC de Haute-Normandie. Si la cour intérieure largement percée de fenêtres à meneaux présente un aspect plus « aimable », les logements eux-mêmes sont en pleine restauration. On peut néanmoins admirer ces monumentales cheminées normandes, les sols en terre battue et le raffinement



des fenêtres et de leurs tabourets de pierre.

Si les pierres du manoir ont retrouvé leur beauté visible de l'extérieur, elles recèlent aussi beaucoup de secrets à l'intérieur. Haut lieu de justice le manoir a été un lieu d'enfermement pour des milliers de justiciables en attente de jugement. Ceux-ci ont laissé des milliers de graffitis sur les murs qui raisonnent encore de leurs angoisses et de leurs cauchemars.



Activité - Détente



Pour Monsieur Toussaint qui a reçu en 2013 Le Grand Trophée de la plus belle restauration « le rêve de redonner au site ses douves et sa beauté originelle commence à devenir réalité. »

En retrouvant le XXIème siècle nous étions tous unanimes, ce manoir est un véritable trésor juste à côté de chez nous. Souhaitons à Monsieur Toussaint pour ses contemporains et leurs descendants, pour notre région mais surtout pour lui qu'il puisse aller jusqu'au bout de son rêve.

Marinette SAUNIER
Secrétaire

René, tu seras toujours présent

Il était notre voisin, il était notre collègue, il était notre ami, il était notre président. René nous a quittés en ce jour d'avril nous laissant seuls avec nos souvenirs, nous laissant seuls face au vide qui se creuse soudain quand un ami s'en va.

Depuis plus d'une décennie il veillait sur notre club, attentif, toujours désireux d'aller vers le mieux, veillant à ne rien oublier. Il disait toujours : « j'espère que ça va, qu'ils sont contents ! » Bien-sûr que ça allait René tu mettais tellement de cœur dans ta mission que ça ne pouvait qu'aller.

Combien de découvertes, de sorties nous as-tu trouvées ? On se disait « on ne va plus savoir où aller ? » et bien non, René nous trouvait toujours et encore une destination. René, c'était notre guide, il savait décider mais il savait aussi nous écouter, il nous faisait confiance, rien de dirigeant chez lui, tout dans l'écoute et la confiance.

Les derniers temps, quand tu sentais tes forces t'abandonner tu pensais encore à ton club, tu as mis un point d'honneur à veiller à ce qu'il perdure après toi. Mais René ce n'était pas que son club, c'était aussi

celui qui rendait toujours service aux autres, militant de la première heure il défendait les intérêts de tous, il aidait encore les personnes âgées de l'EDF pour leurs déplacements.

Non content de marcher avec son club tous les jeudis, c'était en plus un cycliste accompli.

Nous voulons ici assurer Danièle, ses enfants, ses petits enfants de toute notre amitié, de toute notre affection.

Merci René, merci pour tout ce que tu nous as apporté, tu resteras notre exemple et nous n'aurons de cesse que de mettre nos pas dans les traces des tiens. Nous te promettons de faire tout notre possible pour que tu sois fier de nous que de là-haut quand tu nous observeras tu puisses dire : « ça va ils sont contents ! »

« Tu n'es plus là où tu étais mais tu es partout où je suis. » Victor Hugo

Le club activité détente

16 Du côté des associations



Activité - Détente



À la rencontre de la Baie de Somme

L'émotion était perceptible sur le parking de la salle de Nointot quand la soixantaine d'adhérents du club activité détente s'est rassemblée pour le traditionnel voyage de fin d'année qui mènera notre groupe vers la Baie de Somme. C'est en effet le dernier voyage organisé par René. Avec Martine et notre nouveau président nous étions certains que tout se passerait comme prévu.



Situés au cœur de la vallée de l'Authie, au pied de la majestueuse abbaye cistercienne, les jardins de Valloire débutent notre périple en Baie de Somme. Et quel début ! Classé Jardin remarquable, cet espace imaginé par Gilles Clément recèle sur ses 8 hectares de véritables trésors composés d'environ 8000 espèces. Selon les saisons et les moments de la journée, les jardins offrent des sensations et des vues différentes laissant une grande part à la surprise, à la découverte, à l'imagination... Ce lieu réinvente en permanence le rapport à la nature. Il est composé de différents îlots thématiques : un jardin régulier avec sa perspective à la française, un jardin des îles qui invite à la rêverie, la prairie où la nature reprend ses droits, le jardin des 5 sens où toucher, sentir, admirer, écouter et goûter devient un jeu, un jardin de l'évolution où se raconte l'histoire des hommes, la roseraie et son camaïeu de blancs, de rose, de rouges et le jardin des marais et son ambiance sauvage. Trop absorbés par

la beauté du site et les explications très documentées de nos guides, le temps réservé à ce joyau de l'art baroque que constitue l'abbaye s'en fut un peu diminué. Le restaurateur nous attendait et il y avait encore beaucoup de choses à voir.



L'après-midi, certains ont pu faire un peu de shopping puis nous nous sommes tous retrouvés pour le second temps fort de cette journée : la balade en bateau ! Que cette promenade fut reposante et tonifiante ! Du bateau, le Charcot 3, on voit la côte autrement, on porte un autre regard sur les paysages, sur le port de plaisance, les quais de Saint-Valéry, on découvre les magnifiques villas, les moutons des prés-salés, on aperçoit Le Crotoy, la seule plage du Nord tournée vers le Midi, et bien évidemment les incontournables phoques dont une importante colonie a élu domicile sur ce coin de France. Le décor serait incomplet s'il n'y avait pas eu notre Commandant maniant aisément pédagogie et humour.

La journée fut dense mais que de souvenirs encore, le groupe a retrouvé Nointot, fier d'avoir honoré la mémoire de René et mis toujours en avant ses deux grands leitmotivs : découverte et convivialité.

Marinette SAUNIER-
Secrétaire

Le courrier des anciens combattants

Nointotaises et Nointotais Bonjour. Ce bulletin Municipal N° 121 annonce le début de 2019, et qui comme les autres, survole les activités de l'association.

Assemblée Générale de 2019 :

Le Samedi 16 Février 2019 à 10 h 30, salle Multisports à Nointot Assemblée générale des A.C.P.G.-C.A.T.M., sous la présidence de Roger AVENEL .

Invité d'honneur : Jean CAHARD, président cantonal.

Séance ouverte à 10 h 30

Étaient présents à cette assemblée : Mrs R. AVENEL, A. DOUVILLE, J. LAMBERT, A. LÉGER, M. LETERC, Mme M.JONQUET ;

Absents excusés : Mrs A.HERVIEUX, J. SAINT MARTIN

Absents : A. LECUNF, R. LETERC, L. MULLER.

Merci de la présence de Mr M. HERRERO, membre du conseil municipal de Nointot.

Séance levée à 12 h 00

Pour terminer cette assemblée, le pot de l'amitié était de rigueur.

Repas printanier 2019 : Le Vendredi 15 Mars 2019, repas printanier des anciens combattants de Nointot au « Relais d'Étretat » à Bolbec, 15 personnes prirent place à table, pour en sortir vers 17 h , bien contents de leur demi-journée .

Cérémonie du 8 Mai 1945 :

Le Mercredi 8 Mai 2019, cérémonie commémorative de la fin de la 2ème guerre mondiale. Réunion des A.C. à 8 h 45 sur le parvis de l'église de Bolbec, service religieux à 9 h 00, ensuite, à Nointot, formation du cortège à 10 h 45 devant la mairie, cérémonie patriotique au monument aux morts à 11 h 00.

Après cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité salle polyvalente. Vers 12 h 00. départ pour le « Relais d' Étretat », où le traditionnel repas a été servi aux 38 personnes inscrites. Salutations et séparation vers 17 h 30 .

Accueil d'un nouveau porte-drapeau :

Mr Manuel BEAUDOIRE s'est gentiment proposé comme porte-drapeau de l'association de Nointot qui l'a bien sûr accepté, Mme le Maire et nous mêmes l'avons chaleureusement remercié.

Nécrologie

Le Jeudi 27 Décembre 2018, service religieux d'inhumation de Mr René HERVIEUX, frère de Mr André HERVIEUX, et sympathisant de notre association, le président AVENEL avec le drapeau et deux A.C. Nointotais ont assisté au service, condoléances à la famille.

Le Lundi 11 Mars 2019 à 10 h en l'église de Nointot, service religieux d'inhumation de Mr Robert LESAU-VAGE, père de Mme Chantal COURCOT, Maire de Nointot, le président et 3 A.C. de la commune assistaient au service du défunt, nos condoléances à la famille.

Le mardi 12 Mars 2019 à 14 h 30, en l'église de Trouville-Alliquerville, le président R. AVENEL avec le drapeau a assisté aux obsèques de Mr Rémi PARIS, président des A.C. de la Commune, nos condoléances à la famille.

Ainsi s'achève chers amis, la première partie de nos manifestations de 2019, et nous vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro.

Michel LETERC
Vice président et secrétaire

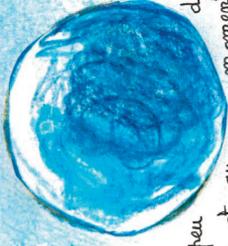
Clair de Terre

La lune danse dans les nuages, se voile et ressortit, faucille d'argent, lune gibbeuse ou ronde et blonde au gré des solstices et des équinoxes. Défiée par les peuples antiques, chantée par les enfants et les poètes, compagne de nos rêves, elle poursuit sa ronde autour de la terre, bémoliquement.

Aventurier de l'univers, explorateur de l'espace, l'homme qui a marché sur la lune n'y a laissé que l'empreinte de son pas, mais il y a eu des paysages incalculables, fantasmagoriques et insolites. Couverts de mers sèches, de montagnes de brèches, de falaises et de gigantesques cirques de roche, la lune semble n'être qu'un immense désert de solitude, sans eau, sans vie, illuminé de soleil ou bien de clair de terre. Pour nous, qui avons grandi pieds sur terre, ce relief caotique lui dessine un visage énigmatique, un peu rêveur ou bien rêveur, fumant au gré de notre imagination.

Elle règne, impassible, au milieu des étoiles et darde ses rayons sur les ombres de la nuit. Elle glisse et court dans les ténèbres obscures. Son disque d'or brille sur la mer et ses reflux, et ses grandes marées, sur les cotons et les vallons, les arbres et les toits des maisons devenus ombres chinoises, et sur la grande plaine frissonnante où des vaches et des bœufs attendent l'aurore.

Cette nuit, elle plane au firmament clair et limpide, toute pleine, encore plus grosse, plus écarlate, sans doute, un peu plus proche de la terre que de coutume. C'est alors que la terre, pour un instant de fantaisie, a voulu se glisser entre elle et le soleil entre l'astre de la nuit et l'astre du jour. La lune s'est recouverte



peu à peu la terre, et, au moment de disparaître complètement comme un œil sous une paupière close, à nouveau la voilà dans le ciel constellé mais toute autre, presque méconnaissable. D'un seul coup, la luminosité de la nuit a baissé d'intensité, l'or du disque lunaire a fondu comme dans un creuset et les étoiles en contrepartie, ont scintillé plus fort.

Je marche dans la nuit hivernale le givre étalé et dur craque sous mes pas. Un coq se met à chanter. Et je contemple émerveillé, la lune triangulaire, toute ronde mais assombrie, teintée de rouge et palpitable comme un cœur écorché. Car ce n'est plus d'abord la lune éclairée de soleil qui éclaire la terre, mais la terre éclairée de soleil qui éclaire la lune et cette lumière, enfin, nous est renvoyée atténuée comme les ricochets d'une pierre dans l'océan du ciel.

Et je me dis que souvent, trop de lumière, trop d'éclat nous aveuglent alors qu'il n'est besoin que d'une simple lueur, une lumière tamisée, un peu de douceur et d'humilité pour que la vie nous livre un peu de son mystère...

La terre a poursuivi sa course interplanétaire et la lune, sortie de son ombre a repris son aspect initial. Ce n'était qu'une éclipse, un instant à écarter, un instant de pure majesté.

Bénédictine Meunier

Relations de voisinage



Lutte contre le bruit : Un arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 fixe les horaires

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00
Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Sécurité et hygiène publiques

Règles concernant la gestion des bacs à déchets

En juin 2016, sur décision du Conseil municipal, Madame le Maire avait pris un arrêté visant à rappeler certaines règles concernant la salubrité, la sécurité et l'hygiène publiques.



Dans cet arrêté, il est rappelé notamment :

- Ce que doivent contenir les bacs mis à disposition des usagers,
- Les emplacements de ces bacs pour le ramassage (trottoirs, bord de la chaussée),
- Ainsi que les horaires de dépôts sur le domaine public.

À noter que, en dehors de ces horaires, **la responsabilité civile de chacun** est engagée en cas d'accident occasionné par un bac à déchets.

Les bacs doivent être déposés sur le domaine public après 18 heures la veille du ramassage et rentrés avant 20 heures après le passage des camions.

20 Bientôt dans notre commune

Fête du sport !

Le dimanche 8 septembre, retrouvez vos associations pour mieux connaître leurs offres sportives.

À Nointot et à Bolbec, de nombreuses associations proposent des activités sportives et culturelles. Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour trouver ce dont on a besoin pour avoir la forme. Près de votre porte et à moindre coût, elles vous attendent pour répondre à vos besoins.

Fête du Sport
NOINTOT

Ateliers sportifs, démonstrations, initiations, avec les associations de Nointot

Dimanche 8 septembre 2019
de 9 h 30 à 18 h 00

Stade de Foot et salle polyvalente

Gratuit

Aussi pour se faire mieux connaître, les bénévoles des associations de la commune ont décidé de consacrer, pour la deuxième année consécutive, une journée entière pour permettre à tous les Nointotais de découvrir les activités sportives mises en œuvre tout au long de l'année.

Ainsi, toute la journée du 8 septembre 2019 (de 9 heures 30 à 18 heures), chaque Nointotais pourra s'initier aux diverses activités sportives afin de se déterminer pour choisir le sport le mieux adapté à ses attentes.

Dans la matinée, vous pourrez tester la marche, le vélo, le BMX, le tennis, le judo, la danse et l'après midi vous pourrez enchaîner avec la gym, le tennis de table, le yoga du rire et le football.

Le Vélo Club Nointotais lancera des challenges chronométrés...

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin ce qu'on peut trouver dans la commune. Retrouvez les associations proches de vous pour améliorer votre santé.

*Pour vivre en forme :
Faites du sport !*

Avec :

Club de Loisirs Nointotais
Jeunesse Sportive Nointotaise
Club de Judo
Activité Détente
C.O Bolbec BMX
Vélo Club Nointotais
Danse Club Nointot

